

Décembre 2023

Dimanche

Lundi

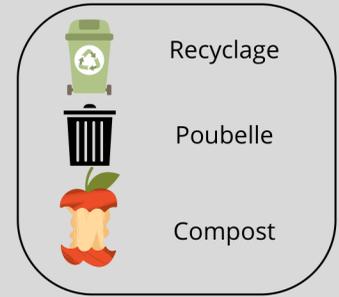
Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi



					1 Yoga danse 10h15 19h-21h	2 9h-midi aquarelle 14h-16h
3	4 Séance du conseil municipal 20h	5 10h30-12h00 19h 18h45-20h30	6 18h30-20h30	7 18h45-20h30	8 Danse parents/enfants 10h 19h-21h	9 9h-midi
10 Noël des enfants 11h	11	12 19h 18h45-20h30	13 18h30-20h30	14 18h45-20h30	15 19h-21h	16 Sushi 9h 9h-midi
17 aquarelle 14h-16h	18	19 19h 18h45-20h30	20 journée du maire Prenez RDV 18h30-20h30	21 18h45-20h30	22 	23 9h-midi
24 31	25	26 19h 18h45-20h30	27 18h30-20h30	28 18h45-20h30	29 Bureau municipal fermé du 17 décembre au 07 janvier	



Rencontre cercle des fermières



Local des jeunes



Bibliothèque



Jeux de société - 13h



Billard et jeux - 13h



Coaching Grand Ménage 13h-15h



Cours de danse toutes générations



Soirée danse - FADOQ



Pratique Danse en ligne country



Avis de convocation pour la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 décembre 2023 à 20h, au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
3. Adoption des comptes à payer
4. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
5. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
6. Période de questions sur les comptes
7. Rapport des élus
8. Avis de motion règlement 440 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations
9. Dépôt du projet de règlement 440 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations
10. Avis de motion du règlement 441 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses des élus pour l'année 2024
11. Dépôt du projet de règlement 441 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses des élus pour l'année 2024
12. Adoption du règlement 437 – Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
13. Adoption du règlement 439 – Règlement uniformisé de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska
14. Résolution Entente SPAA 2024
15. Résolution Régie des 3 Monts
16. Adoption des dates de séance du conseil municipal 2024
17. Résolution entériner travaux de mise aux normes d'une installation septique
18. Politique réduction des déchets
19. Politique stérilisation des chats errants
20. Résolution dérogation mineur : Dany Groleau
21. Résolution dérogation mineur : Municipalité
22. Résolution contrat Mario St-Cyr
23. Dépôt du registre public des déclarations des dons et autres avantages
24. Résolution projet Transport collectif MRC
25. Correspondance diverse
26. Varia
27. Période de questions
28. Fermeture de la séance



Avis de convocation pour la séance extraordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 décembre 2023 à 21h, au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham.

Projet d'ordre du jour

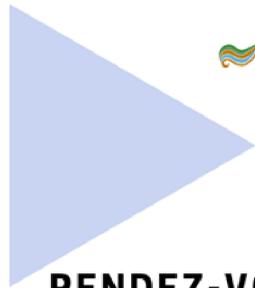
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Présentation et adoption du budget 2024
3. Période de question sur le budget 2024
4. Fermeture de la séance



Avis de convocation pour la séance extraordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 décembre 2023 à 21h15, au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Présentation et adoption du plan triennal 2024-2025-2026
3. Période de question sur le plan triennal 2024-2025-2026
4. Fermeture de la séance



RENDEZ-VOUS AVEC LE MAIRE

**Mercredi 20 décembre
de 9h à 16h**

Rencontrez M. Serge Tremblay:

- Pour discuter de problématiques;
- Pour proposer des projets.

Vous devez prendre rendez-vous auprès de Geneviève Boutin

**819 344-5806
dg@notre-dame-de-ham.ca**



Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

25 rue de l'église

Direction : Geneviève Boutin

Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi
9h à midi et 13h à 16h

**Fermé du 17 décembre
au 07 janvier**

dg@notre-dame-de-ham.ca Téléphone: 819-344-5806

L'écho de la vallée

125ème 1898-2023

Décembre 2023



Mot de la municipalité

Bonnes fêtes de fin d'année!

Les belles couleurs d'automne ont disparu sous un doux manteau blanc. Les maisons illuminées annoncent les fêtes à venir. Vos élus et l'équipe municipale vous souhaitent un heureux Noël et un beau jour de l'an.

Pensez à prendre soin de vous et de vos proches: buvez avec modération, afin d'éviter accidents et conflits.

Concours de coloriage de Noël

Le maire invite les jeunes à participer à un concours, pour lequel il offre deux prix d'une valeur de 25\$! Voyez les détails sur la feuille de dessin.

Activités

De belles activités à mettre à votre agenda ce mois-ci:

- consultations sur la sécurité et le bien-être le 30 novembre et le 2 décembre (p.6)
- Initiation à l'aquarelle les 2 et 17 novembre (p.12)
- Danse Parents-enfants le 8 décembre (p.7)
- Atelier sushi le 16 décembre (p.12)

Bacs sur le chemin

Pensez à rentrer vos bacs le plus rapidement possible après le ramassage d'ordures/recyclage/compost, pour que la déneigeuse puisse faire son travail!



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CI-DESSUS MENTIONNÉE**

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes par la soussignée, Geneviève Boutin directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 4 décembre 2023 à 20h à la salle municipale.

STATUERONT sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

DEMANDE DM-02 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Le demandeur souhaite réduire la largeur d'un terrain non desservi de 50 mètres à 49,71 mètres afin de subdiviser son terrain existant en deux.

Cette demande vise la propriété de monsieur Dany Groleau située au 17 route 161, lot 6 206 658, zone H1.

DEMANDE DM-03 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demanderesse souhaite utiliser des blocs de béton non architecturale afin d'enclorre un espace contrairement à la norme qui prohibe l'utilisation de ce type de bloc.

Cette demande vise la propriété appartenant à la municipalité de Notre-Dame de Ham située au 13 rue Principale, lot 6 206 653, zone I2 (garage municipal).

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 4 décembre 2023.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 13^e jour du mois de novembre 2023.

La directrice-générale et greffière-trésorière

Geneviève Boutin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 13^e jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Signé.....*Geneviève Boutin*.....



Horaire des fêtes

23 décembre 2023	fermé
24 décembre 2023	fermé
25 décembre 2023	fermé
26 décembre 2023	10h00 à 14h00
27 décembre 2023	10h00 à 14h00
28 décembre 2023	10h00 à 14h00
29 décembre 2023	10h00 à 14h00
30 décembre 2023	fermé
31 décembre 2023	fermé
1 janvier 2024	fermé
2 janvier 2024	10h00 à 14h00
3 janvier 2024	10h00 à 18h00
4 janvier 2024	10h00 à 18h00
5 janvier 2024	10h00 à 18h00
6 janvier 2024	10h00 à 14h00

262 Rue Guay, Ham-Nord



AVIS PUBLIC DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES D'ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire d'adoption du budget 2024 le 4 décembre 2023 à 21h et une séance extraordinaire d'adoption du programme triennal d'immobilisation le 4 décembre 2023 à 21h15 au 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham.

Lors de ces séances, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 15 novembre 2023.

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière

Annonces du comité développement

Le comité développement a tenu son événement **“Pizza-rencontre”** à la Halte 161 vendredi 17 novembre. Ce fut une rencontre très agréable et enrichissante!

Quel bonheur de voir les gens tisser un réseau fort et planifier un futur commun!

Le comité développement en sort revigoré, plein d'idées, et prêt pour une nouvelle année dynamique et fructueuse!

Un grand merci à la Halte pour ses délicieuses pizza qui ont permis de contenter les estomacs autant que les esprits!

Le prochain événement (“Café-blabla”) aura lieu
dimanche **3 décembre à 11h**
à la **Halte 161**



Le Café-blabla est une occasion de rencontre conviviale pour tous : pas besoin d'avoir de projets à partager, on jase pour le plaisir, pour se connaître. On se dit à dimanche!



Le resto du village est ouvert, profitez-en!

Heures d'ouverture:
du jeudi au dimanche
de 11h à 19h

Pour commander: (819) 464-1200
Pour venir manger: 9 rue principale

Suivez-les sur Facebook: Halte 161 Resto Café 

L'hiver, c'est malade!

Pour en profiter pleinement,
mieux vaut se faire
vacciner maintenant.

Grippe • COVID-19
Infections à pneumocoque

NOTRE-DAME-DE-HAM
Centre communautaire
25 rue de l'église

Mardi 5 décembre
de 10h30 à 12h00

SANS RENDEZ-VOUS



Votre 
gouvernement

Québec 



INITIATION À L'AQUARELLE

2 DÉCEMBRE DE 14H À 16H (COMPLET)
17 DÉCEMBRE DE 14H À 16H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU 25 RUE DE L'ÉGLISE
COURS OFFERT PAR CHRISTINE BÉLANGER

APPRENEZ QUELQUES TECHNIQUES DE PEINTURE À L'AQUARELLE.

COÛT: 10\$ PAR COURS

Grâce au soutien financier de
ESPACE MUMI



Une initiative de votre bibliothèque.

ATELIER SUSHI

Inscription obligatoire
819 344-5806
projets@notre-dame-de-ham.ca

16 DÉCEMBRE, 9H
25 RUE DE L'ÉGLISE

AU COÛT DE 10\$
N'OUBLIEZ PAS
D'APPORTER VOS PLATS.

Soyez au courant!

Vous avez le sentiment de manquer des événements, de ne pas savoir ce qui se passe dans votre municipalité?

Voici quelques moyens de communication utilisés par la municipalité et les organismes locaux:

- Votre journal municipal
- Le site web de la municipalité
- Le groupe Facebook "Notre-Dame-de-Ham, Québec"
- La page Facebook "Biblio NDH"
- La page Facebook "Municipalité de Notre-Dame-de-Ham"
- Le service d'appels téléphoniques pré-enregistrés

Saviez-vous que vous pouvez recevoir des communications de la municipalité, des comités et organismes par message téléphonique enregistré?



Si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à projets@notre-dame-de-ham.ca en mentionnant votre nom complet, votre numéro de téléphone et votre adresse.

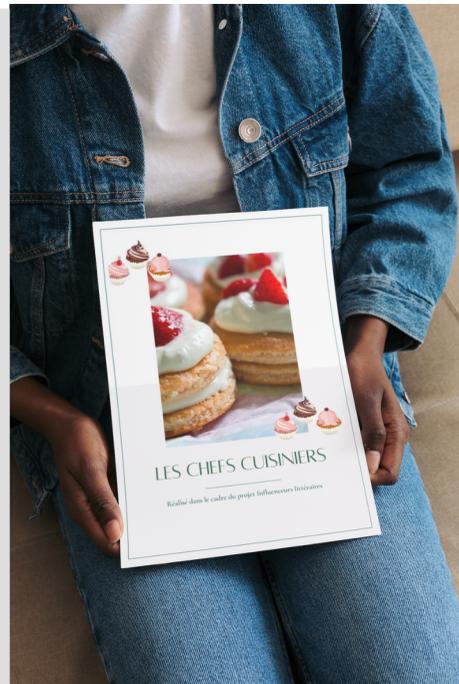
Merci de mentionner la ou les catégories de messages que vous souhaitez recevoir:

- urgences uniquement
- communiqués municipaux (invitations aux conseils, aux consultations, etc.)
- communiqués du comité développement
- événements, loisirs, culture (pour tous les âges)
- FADOQ (pour les aînés)

Découvrez dix recettes de dessert inventés par nos jeunes!

Pour 5\$, vous obtenez ce livre de recettes et vous financez la prochaine édition des Chefs cuisiniers!

Appelez Camille (819-344-5806) pour réserver votre copie.



Et bien-sûr, vous êtes toujours les bienvenus aux séances de conseil pour poser vos questions et échanger avec vos élus!

Nous souhaitons connaître votre avis!

La municipalité souhaite vous entendre et recevoir vos idées afin de connaître et améliorer votre sentiment de sécurité.

Il peut s'agir de votre sécurité dans les espaces publics, privés, et sur internet.

Vous êtes invités à venir nous rencontrer au centre communautaire

jeudi 30 novembre 2023

à 18h30

OU

samedi 2 décembre

à 9h30

Nous aborderons les enjeux de sécurité physique et psychologique, dans les espaces publics, privés, et sur internet.

Une collation vous est offerte. Venez vous exprimer et travailler avec nous à faire de notre municipalité un endroit sécuritaire et où il fait bon vivre!

Nous vous faisons également parvenir un sondage, qui nous permettra de compléter les informations collectées lors de la consultation. Ce sondage peut être apporté directement au bureau municipal, renvoyé par la poste, ou rempli sur internet en scannant ce code:



Les recettes du dîner interculturel

Ce mois-ci, Annette Rossier nous offre sa recette de "Salée au sucre", la délicieuse tarte à la crème typique du canton de Vaud (Suisse) que vous avez pu savourer lors du dîner interculturel.

Pour 8 personnes

Ingrédients:

Pour la pâte:

15g de levure fraîche

1 cuillère à café de sucre

150ml de lait

25g de beurre ramolli

250g de farine

3/4 de cuillère à café de sel

1 jaune d'oeuf pour dorer (facultatif)

Pour la garniture:

1 cuillère à soupe de farine

4 cuillères à soupe de sucre

250ml de crème

1 cuillère à café de fécule de maïs



Pâte:

- Mélanger la levure et le sucre, ajouter le lait, incorporer le beurre ramoli, la farine et le sel.
- Pétrir la pâte jusqu'à ce qu'elle soit lisse et souple, la couvrir et la laisser reposer 1h à température ambiante (elle doit doubler de volume)
- Préchauffer le four à 375°F.
- Abaisser la pâte sur un plan de travail fariné jusqu'à un diamètre 1/2 pouce plus large que le moule.
- Chemiser le moule (et mettre une feuille de papier sulfurisé). Y mettre la pâte et rabaisser les bords. S'assurer que les bords sont aussi hauts que les bords du moule. Badigeonner les bords de jaune d'oeuf si désiré.

Garniture:

- Mélanger la farine avec 2 cuillères à soupe de sucre. Saupoudrer le mélange sur le fond de la tarte.
- Mélanger 200ml de crème avec le reste de sucre et la fécule, puis verser sur le fond de tarte.
- Cuire 20min au sur une grille placée au milieu du four.
- Sortir la tarte et verser les 20ml de crème restants.
- Poursuivre la cuisson 10-15min.
- Laisser tiédir et déguster.

Recette et photo: <https://www.swissmilk.ch/fr/recettes-idees/>



LES PNEUS D'HIVER, MAINTENANT OBLIGATOIRE!

À l'approche de la saison hivernale, la Sûreté du Québec souhaite vous rappeler que les pneus d'hiver sont obligatoires sur tous véhicules entre le 1er décembre et le 15 mars. Si vous roulez avec vos pneus d'été entre ces dates, vous pourriez recevoir une amende allant de 200 \$ à 300 \$.

Pourquoi les pneus d'hiver sont-ils importants?

- Ils sont plus sécuritaires que les pneus quatre saisons.
- Ils offrent une meilleure adhérence à la route lorsque la température est sous le point de congélation.
- Ils ont des rainures plus profondes, ce qui permet d'évacuer la neige plus facilement; d'avoir une meilleure adhérence à celle-ci; d'avoir une meilleure distance de freinage et permettent d'accélérer en toute sécurité.

Il est important d'installer le même type de pneus aux quatre roues. De plus, il faut noter que les roues avant et arrière s'usent à un rythme différent. C'est pourquoi il est requis de faire une rotation des pneus de son véhicule chaque saison afin de les conserver plus longtemps.

Les pneus à crampons et chaînes sont autorisés entre le 15 octobre et le 1er mai inclusivement. Les pneus à crampons (ou pneus cloutés) sont autorisés pour les véhicules de promenade, les taxis — ou automobiles assimilées à un taxi — ou bien pour les véhicules de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg. Les chaînes sont autorisées sur les pneus des véhicules d'urgence, des tracteurs de ferme, ou bien sur ceux des véhicules routiers utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal.

La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes et d'adapter votre conduite selon les conditions météorologiques.

Souper des fêtes de la FADOQ

en collaboration avec le 125e!

Samedi le 13 janvier à 18h
au 25 rue de l'Église

30\$/ souper et soirée
10\$/ soirée seulement

Souper à 18h

Soirée de danse:

- 20h Danse traditionnelle avec Ghislain Jutras
- 21h: La soirée se poursuit avec Stéphane et Martine

Apportez vos consommations.

En vente auprès de :

- Jean-Paul au 438 496-7780

Venez célébrer avec nous!



Mouvements vivants
Parents/Enfants (4 ans et +)
avec Ariane et Caroline

Vendredi 8 décembre 10h
à Notre-Dame-de-Ham
Salle communautaire

Inscrivez-vous auprès d'Ariane
arianebiodanza@gmail.com
ou (514) 712-4178

Contribution consciente
Valeur suggérée: \$25/famille



QU'EST-CE QU'UN « IGLOO MOBILE »?

Un Igloo mobile est un véhicule complètement enneigé qui circule sur les routes. Un pare-brise partiellement nettoyé ne suffit pas, même pour parcourir de courtes distances. Il est important d'enlever la neige de toutes les surfaces vitrées, du toit, du capot et des phares du véhicule. Votre visibilité ainsi que celle de ceux qui vous suivent seront ainsi améliorées. La Sûreté du Québec tient aussi à rappeler quelques conseils de sécurité lors des conduites hivernales.

Une fois engagé sur la chaussée, il est important de vous méfier des conditions routières souvent incertaines. La chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage ou au dérapage. Il est donc nécessaire d'adapter votre vitesse selon l'état des routes. Pour minimiser les risques de collisions, il est essentiel de maintenir une distance prudente et raisonnable avec le véhicule qui vous précède. Également, n'immobilisez pas votre voiture en bordure des routes principales de manière à rendre une signalisation inefficace ou à entraver la circulation.

Lors d'une tempête de neige, ne prenez pas votre véhicule à moins que cela soit absolument nécessaire. Gardez en tout temps votre réservoir d'essence rempli au moins à la moitié afin d'éviter une panne d'essence lors d'une tempête. Il est important de prévoir, à l'intérieur de votre voiture, une trousse de secours et des couvertures pour vous réchauffer en cas de besoin.

La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes et d'adapter votre conduite selon les conditions météorologiques!



PRENDRE LE VOLANT AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

Conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue ou les médicaments est un comportement dangereux et sévèrement puni par le Code criminel et par le Code de la sécurité routière. Ainsi, la Sûreté du Québec souhaite sensibiliser les usagers de la route — conducteurs et passagers — aux dangers qu'ils s'exposent en prenant la route avec les capacités affaiblies.

Lorsque vous conduisez un véhicule, un policier peut vous ordonner en tout temps de souffler dans un appareil de détection approuvé ou, s'il soupçonne que vous conduisez avec de l'alcool dans votre organisme, vous soumettre à des épreuves de coordination des mouvements sur le bord de la route. Selon le résultat obtenu, il peut vous mettre en état d'arrestation et vous transporter dans un poste de police

pour mesurer votre taux d'alcool avec un éthylomètre.

Si un policier soupçonne la présence de drogues ou certains médicaments dans votre organisme, il peut vous soumettre à des épreuves de coordination des mouvements ou vous demander de passer un test salivaire. Il est important de souligner que ces tests sont suffisants pour vous faire mettre en état d'arrestation et pour demander un prélèvement sanguin et/ou une évaluation effectuée par un agent évaluateur en reconnaissance de drogues.

Si un policier soupçonne la présence d'alcool, de drogues ou de médicaments dans votre organisme, il peut vous soumettre à des épreuves de coordination des mouvements, vous demandez de souffler dans un appareil de détection d'alcool ou de passer un test salivaire. Peu importe la quantité consommée, un policier qui a des motifs raisonnables de croire que votre capacité de conduire est affaiblie par l'effet combiné de l'alcool et d'une drogue, peut vous mettre en état d'arrestation immédiatement sans vous faire passer de tests.

Il est important de rappeler que si vous omettez ou refusez de vous soumettre aux tests exigés par les policiers, cela constitue une infraction criminelle qui entraîne automatiquement des sanctions plus sévères.

Pour toutes questions, consultez le site Internet de [la Société de l'Assurance Automobile du Québec \(SAAQ\)](#).

Concours de dessin

Les jeunes de 17 ans et moins sont invités à participer au concours de coloriage de Noël.

Les dessins doivent être reçus au bureau municipal au plus tard le 10 décembre à 11h.

Un tirage sera fait pendant le Noël des enfants, le 10 décembre.

2 prix de 25\$ à gagner! Gracieuseté du Maire.

Nom : _____

Numéro de téléphone: _____

